

Stains, le 07 juillet 2023

Aux parents d'élèves du collège et du lycée Ste MARIE

Objet : circulaire de rentrée 2023

Chers parents,

Vous trouverez ci-après quelques **informations concernant la rentrée scolaire** de septembre, ainsi que la **liste des fournitures** à acquérir.

Rentrées échelonnées : Afin d'accueillir dans de bonnes conditions les différentes classes, les journées de rentrée sont réparties comme indiqué ci-dessous. Durant la demi-journée de rentrée, les élèves seront pris en charge par leur professeur principal; ils prendront connaissance de leur emploi du temps, recevront l'ensemble des manuels scolaires et leur carnet de liaison ainsi que les informations et conseils nécessaires pour passer une bonne année scolaire à SAINTE-MARIE. Nous insistons particulièrement sur la communication avec les familles par **ECOLE DIRECTE**.

Le règlement intérieur de l'établissement doit impérativement être lu et signé par les élèves, et par vous-mêmes.



RENTREE DES CLASSES A SAINTE-MARIE AU COLLEGE ET AU LYCEE :

Mardi 05 septembre

(et non pas le lundi 04 septembre)

SIXIEMES	CINQUIEMES	QUATRIEMES	TROISIEMES
De 13h00 à 16h30	de 13h45 à 16h00	de 14h30 à 16h45	de 15h30 à 17h30
SECONDES	PREMIERES	TERMINALES	
de 13h30 à 15h30	de 14h15 à 16h15	de 15h00 à 17h00	

Les amplitudes horaires maximales habituelles sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ouverture de l'établissement	8 h	8h	8h	8h	8h
Début des cours	8h15	8h15	8h15	8h15	8h15
Fin de la matinée	12h10	12h10	12h10	12h10	12h10
P a u s e m é r i d i e n n e - d é j e u n e r					
Ouverture en après-midi	13h20	13h20	2des à Term : 13h20	13h20	13h20
Début des cours	13h35	13h35	2des à Term : 13h35	13h35	13h35
Fin des cours au collège	17h30 max	17h30 max		17h30 max	17h30 max
Fin des cours au lycée	18h25 max	18h25 max	2des à Term : 18h25 max	18h25 max	18h25 max

☞ **Les entrées et sorties des collégiens** se font au 7 rue Jean CHARADAVOINE.

☞ **L'entrée des lycéens** se fait par la porte de l'avenue Marcel CACHIN.

Attention, **les élèves doivent impérativement être présents dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours**, et l'accès aux classes n'est pas autorisé en cas de retard. Les cours manqués seront considérés comme des absences, et rattrapés dès que possible : le soir même par une retenue « express », ou le mercredi suivant.

Les familles sont tenues de consulter ECOLE DIRECTE quotidiennement avec les codes d'accès parentaux (cahier de texte, mots des enseignants, résultats scolaires, modification exceptionnelle d'emploi du temps, situation de votre compte, informations importantes...).

Le carnet de liaison reste un outil indispensable pour la communication entre les familles et l'établissement, et est exigé à chaque entrée des élèves dans l'établissement.

Les codes de connexion à ECOLE DIRECTE (élèves et familles) restent identiques d'une année à l'autre. Les nouveaux élèves recevront dès les premiers jours de classe leurs identifiants et mot de passe pour créer leurs codes personnels de connexion.



TENUE VESTIMENTAIRE

A partir de la rentrée 2023, le survêtement devient strictement interdit au collège et au lycée. Pour l'EPS, les élèves apporteront leur tenue dans un sac et se changeront dans les vestiaires.

Sécurité : Afin de satisfaire à nos obligations dans le cadre du plan VIGIPIRATE, toute personne extérieure à l'établissement doit présenter une pièce d'identité au bureau d'accueil, signer un registre des visites avant d'être reçue, sur rendez-vous uniquement, par la direction, les professeurs, le secrétariat ou les personnels de vie scolaire.

Les élèves ne seront autorisés à pénétrer dans l'établissement qu'en présentant leur carnet de liaison qui leur sera remis à la rentrée.

Pour quitter l'établissement avant la dernière heure de la demi-journée, ils présenteront leur carte d'identité scolaire, ou leur carnet de liaison portant l'indication de leur régime de sortie (Demi-Pensionnaire ou Externe, régime de sortie 1, 2).

Calendrier de l'année

Les **vacances scolaires** sont celles arrêtées par le Ministère de l'Education Nationale pour la zone C. **Les absences pour vacances avancées ou prolongées ne sont pas autorisées** et pourront justifier la non-réinscription de l'élève pour l'année suivante ou la rupture de la convention de scolarisation dès l'année en cours.

Vacances de la Toussaint	De la fin des cours du vendredi 20 octobre au dimanche 5 novembre inclus
Vacances de Noël	De la fin des cours du vendredi 22 décembre au dimanche 07 janvier inclus
Vacances d'hiver	De la fin des cours du vendredi 09 février au dimanche 25 février inclus
Vacances de printemps	De la fin des cours du vendredi 05 avril au dimanche 21 avril inclus
Vacances d'été	Selon les dates des examens (DNB-BAC) et au plus tard le 5 juillet au soir

Les **photos de classe** seront prises le **lundi 11 septembre**. Les commandes et règlements se feront par internet.

Retards et absences : Les familles doivent prévenir toute absence d'un élève sans délai (Ecole Directe ou référent de vie scolaire du niveau) et envoyer un **justificatif valable** (certificat médical...).

La messe de rentrée de l'enseignement catholique du diocèse de St DENIS sera célébrée le mardi 26 septembre à 18 h en la Basilique-Cathédrale de St-Denis. Cette messe sera présidée par notre Evêque Mgr Pascal DELANNOY, qui remettra leurs lettres de mission aux chefs d'établissements nouvellement nommés dans notre diocèse.

Réunions de rentrée : Vous serez invités en début d'année à participer à une réunion qui présentera les objectifs et méthodes attendues de la classe de votre enfant. Nous vous remercions de faire votre possible pour y être présents.

Rencontres avec les professeurs : Les familles souhaitant rencontrer un professeur demanderont un rendez-vous à ce dernier par un message via ECOLE DIRECTE.

Etude surveillée au COLLEGE : L'inscription à une étude du soir est vivement conseillée aux collégiens qui peinent à faire leurs devoirs à la maison : lundi, mardi et jeudi de 16 h35 à 17 h30. Ce service est proposé gratuitement aux familles qui en font la demande via ECOLE DIRECTE ou le référent de vie scolaire, et exige de ces élèves le sérieux et la régularité qui rendront ce temps utile et efficace.

Une semaine de stage en entreprise est prévue pour tous les élèves de 3^{ème} au cours de l'année scolaire et pour tous les élèves de 2^{de} en fin d'année scolaire. Il n'est jamais trop tôt pour rechercher un lieu de stage. Merci à tous les parents qui pourraient accueillir un stagiaire, ou proposer un lieu de stage de nous le faire savoir (contact.sms@stmarie-stvincent.fr).

L'établissement est fermé du 14 juillet au 24 août inclus.

En vous remerciant de la confiance accordée aux équipes de Ste MARIE pour l'éducation de vos enfants, nous vous souhaitons un bon été, ainsi qu'à votre (vos) enfant (s).

Pour l'équipe éducative,

**Les chefs d'établissement,
Sibylle HERON et Olivier DOLL**